

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Go Loisirs
location ski Jacky sport

RESERVATION

Une réservation est effective contre un paiement d'acompte estimé à minima à 30% du montant du service ou de la location.
L'acompte passe à 50% entre 6 et 3 jours avant la prestation, à 75% entre 3 jours et la date de la prestation.

La réservation est facturée pour un montant forfaitaire de 2€ ce pour une même famille et groupe faisant la démarche en commun, sous entendu un règlement de préférence par une seule personne.
Le tarif minimal appliqué pour une réservation de matériel est celui de la journée de la grille tarifaire de Go Loisirs.
Une réservation engage le client et le loueur sur le fait que le matériel est à disposition du client à la date prévue dans le devis qui est formalisé par le bon de location (pré réservation).

L'acompte est réalisé par virement bancaire sur le compte suivant :
IBAN FR76 1513 5090 1708 0026 3256 492 / GO LOISIRS SAS - KAYSERSBERG 3 RUE DES SORBIERS
Compte domicilié à la CEE - 31 RUE DU GENERAL DE GAULLE 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE TEL : 08.20.32.00.99

CONDITION D ANNULATION

[Seul notre service client est habilité à procéder à des annulations sur demande du Client adressée par e-mail à l'adresse : goloisiraski@gmail.com](#) en précisant dans l'objet de l'e-mail « Annulation d'une réservation – numéro de réservation LOCXXXX », le corps de l'e-mail demandant l'annulation de la reservation expliquera le motif de l'annulation.

L'annulation est régit selon les conditions énoncées dans le tableau suivant :

Conditions d'annulation	La Société retient	La Société rembourse au client
Si le Client annule sa réservation entre le jour même où il l'a effectuée et plus de 30 jours avant le début de sa location	Les frais de dossier de 5,00€ TTC	Le solde du montant versé sous 30 jours maximum
Si le Client annule sa réservation entre 30 jours et 7 jours avant le début de la Location	Les frais de dossier de 5,00€ TTC 15% du montant du Matériel loué	Le solde du montant versé sous 30 jours maximum
Si le Client annule sa réservation entre 6 jours et 3 jours avant le début de la Location	Les frais de dossier de 5,00€ TTC 30% du montant du Matériel loué	Le solde du montant versé sous 30 jours maximum
Si le Client annule sa réservation moins de 3 jours avant le début de la Location	Les frais de dossier de 5,00€ TTC 50% du montant du Matériel loué	Le solde du montant versé sous 30 jours maximum en cas de règlement intégral

Néanmoins, dans le cas où l'annulation serait la conséquence d'un cas de force majeure subi par le Client, qu'il devra justifier, la Société retiendra les frais de dossier d'un montant de 3,90€ TTC et remboursera le solde du montant versé par le Client sous 30 jours maximum.
Dans le cas d'une annulation en raison de la non ouverture intégrale du domaine skiable, dans la discipline de l'équipement loué ou réservé, le remboursement est régit selon les conditions énoncées dans le tableau suivant :

Conditions d'annulation	La Société retient	La Société rembourse au client
Non ouverture du domaine skiable en début de saison	Les frais de dossier de 5,00€ TTC	Le solde du montant versé sous 30 jours maximum
Fermeture exceptionnelle du domaine pour cause d'aléas climatique	Les frais de dossier de 5,00€ TTC	Le solde du montant versé sous 30 jours maximum uniquement pour la période de fermeture en cause qui débutera le second jour de non ouverture dans le cas de location initiale supérieure à 1 journée. Le tarif de location appliqué sera alors ramené sur les périodes où le client a pu utiliser le matériel, selon notre grille tarifaire.

Dès lors qu'une réservation annulée fait l'objet d'un remboursement au Client, celui-ci sera effectué par :
Crédit de la carte bancaire utilisée lors de la transaction ou crédit de compte bancaire utilisé lors de la transaction avec un RIB à fournir.

REPARATION

- 1) Le client s'engage à payer les frais de réparations ou de remplacement du matériel loué quelle que soit la cause des réparations, sauf celles dues à l'usure normale. Les réparations seront effectuées exclusivement par le loueur, à la charge du client.
- 2) Tous les matériels, équipements et accessoires dont la réparation s'avère techniquement ou économiquement irréalisable devront être payés par le client au prix de remplacement soit l'équivalent du prix de vente TTC moins 10% de vétusté par an depuis la date d'acquisition du matériel par le magasin.